



Stratégie Nationale de Développement Durable 2003 - 2008

Agir dans la dynamique
européenne



PREMIER MINISTRE



Le 13 novembre 2006, le Comité interministériel pour le développement durable a actualisé la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), *renforçant ainsi l'intégration du développement durable dans l'ensemble des politiques du gouvernement.*

La stratégie actualisée se situe dans la continuité de la première SNDD, adoptée en 2003 pour 5 ans. Elle est, d'une part, mise en cohérence avec la Stratégie européenne de développement durable adoptée le 16 juin 2006 et, d'autre part, elle identifie dans dix programmes d'actions toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Résolument concrète, la SNDD trace des pistes de progrès sur les grands enjeux d'un développement durable de la France en s'appuyant sur les fondations solides qui ont été mises en place ces quatre dernières années.

Comme l'a souhaité le Premier ministre en lançant le Pacte national pour l'environnement le 4 octobre 2006, la nouvelle Stratégie nationale de développement durable concerne toutes les composantes de la société française.

Ainsi, la société civile et les collectivités locales sont associées à toutes les phases de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de la Stratégie nationale de développement durable. Elles sont représentées par l'intermédiaire du Conseil national du développement durable.

Premier pays à mettre en cohérence sa stratégie avec celle de l'Europe, la France veut donner un signe politique fort : *l'Europe a un rôle essentiel à jouer sur la maîtrise de la mondialisation en matière environnementale et sociale.*

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU CONCEPT À L'ACTION

2

Parce qu'il est transversal, parce qu'il implique de nombreux acteurs, parce qu'il engage des échelles différentes de temps, d'espace et de territoire, le développement durable semblait, il y a encore quelques années, abstrait et conceptuel au plus grand nombre.

En France, le Président de la République a souhaité donner une impulsion politique majeure afin de rendre concret le principe du développement durable défini pour la première fois dans le rapport Brundtland, en 1987 comme **“un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”**.

Le développement durable appelle à la responsabilité et au changement de comportement de chacun (*citoyens, entreprises, collectivités territoriales, gouvernements, institutions internationales, associations, médias*) face aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète (*inégalités sociales et écologiques, risques industriels et sanitaires, changement climatique, perte de biodiversité...*).

Un engagement politique fort

- ▶ la création, en mai 2002 du ministère de l'écologie et du développement durable ;
- ▶ l'adoption, le 3 juin 2003, d'une Stratégie nationale de développement durable ;
- ▶ la création en 2003 du Comité interministériel pour le développement durable (CIDD), du Conseil national du développement durable (CNDD) et la nomination de Hauts fonctionnaires du développement durable (HFDD) se réunissant régulièrement dans un Comité permanent (CPHFDD) ;
- ▶ la nomination en 2004 d'un Délégué interministériel au développement durable (DIDD) ;
- ▶ l'introduction, le 1^{er} mars 2005, du développement durable dans la Constitution avec l'adoption de la Charte de l'environnement dont l'article 6 demande que les politiques publiques concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. Désormais insérée dans le bloc constitutionnel, la Charte prend toute sa place dans le dispositif institutionnel français ;
- ▶ des engagements internationaux majeurs tels que :
 - l'appel, depuis 2003, à la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement, autorité politique dédiée à l'environnement au niveau mondial ;
 - la proposition au niveau européen d'un projet de fiscalité carbone aux frontières de l'Europe pour les produits industriels en provenance d'Etats qui refuseraient de prendre des engagements de réduction d'émissions au titre du Protocole de Kyoto, après 2012 ;
- ▶ l'adoption le 13 novembre 2006 par le CIDD d'une SNDD actualisée en cohérence avec la Stratégie européenne de développement durable.





Cette brochure présente les résultats obtenus depuis 2003, identifie, autour des sept objectifs stratégiques de la SNDD actualisée quelques applications concrètes et précise ses axes d'évolution.

La SNDD est composée de trois documents :

1. Objectifs stratégiques et instruments
2. Programmes d'actions
3. Douze indicateurs phares de développement durable.

Le texte intégral peut être consulté sur le site internet du MEDD : www.developpementdurable.gouv.fr

LES RÉSULTATS OBTENUS DEPUIS 2003

La SNDD 2003-2008 inclut un ensemble cohérent d'environ 500 actions organisées en 10 programmes d'actions. Depuis 2003, sa mise en œuvre a déjà permis des avancées importantes.

Dix mesures phares

- ▶ La Charte constitutionnelle de l'environnement, promulguée le 1^{er} mars 2005.
- ▶ L'éducation à l'environnement pour un développement durable généralisée depuis la rentrée 2004.
- ▶ Le renforcement du contrôle et des sanctions pour les navires "poubelles".
- ▶ La prévention et l'information sur les risques, fortement développées depuis 2003 (*inondations, séismes, risques industriels et nucléaires, incendies de forêts*).
- ▶ Le Plan Biocarburants 2003-2010 qui va découpler la production de biocarburants.
- ▶ Des crédits d'impôt pour les actions des particuliers en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables pouvant aller jusqu'à 50 % d'aide.
- ▶ La création en 2004 de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique auprès de la gendarmerie nationale.
- ▶ Le Plan national santé environnement 2004 - 2009.
- ▶ L'achat public de bois, orienté exclusivement vers des bois certifiés.
- ▶ L'objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 voté par le Parlement en 2005.

Dix résultats concrets

- ▶ En matière de lutte contre le changement climatique, la France respecte chaque année depuis 2002 les objectifs du Protocole de Kyoto.
- ▶ 12 % du territoire métropolitain est géré conformément à Natura 2000. De nouvelles réserves ont été créées et, début 2007, il y aura deux nouveaux parcs nationaux (*la Réunion et la Guyane*).
- ▶ Les émissions de dioxine ont été divisées par 20 depuis 2002. La qualité de l'air en ville s'est améliorée de 17 % dans les villes moyennes et de 12 % dans les agglomérations.
- ▶ Le trafic de conteneurs sur les voies d'eau a augmenté de 81 % depuis 2002.
- ▶ La capacité de production d'électricité éolienne a été multipliée par 14 en 4 ans.
- ▶ Le nombre de tués sur la route a été réduit de 40 % en 4 ans.
- ▶ Les transports publics connaissent une fréquentation record, grâce à un renforcement de la sécurité et des engagements de service garanti.
- ▶ La circulation automobile en France, pour la première fois depuis 32 ans, est en baisse.
- ▶ De gros progrès sur l'assainissement des eaux usées ont été réalisés (*3 000 stations d'épuration conformes en 2006 contre 1 300 en 2003*).
- ▶ La réputation de sévérité retrouvée des autorités françaises assure au large de nos côtes un très haut niveau de sécurité maritime.

La France identifie, dans les 10 programmes d'actions de la SNDD actualisée, les réalisations concrètes qui lui permettront d'atteindre les 7 objectifs stratégiques définis au niveau

européen. Pour la réalisation de ces objectifs, elle s'appuie sur des mesures intersectorielles, dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche.



Changement climatique et énergie propre

OBJECTIF GLOBAL ► Continuer à respecter le Protocole de Kyoto et freiner le changement climatique ainsi que son coût et ses effets néfastes pour la santé et l'environnement.



En renforçant le Plan Climat 2004-2012, le Gouvernement a pris des mesures dans tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne des Français. Ces mesures nouvelles visent à économiser 10 % des émissions françaises de gaz à effet de serre d'ici 2010, et à préparer la division par quatre de ces émissions à l'horizon 2050.

Elles portent principalement sur l'information et l'étiquetage, l'évolution de la mobilité urbaine, la poursuite des grands chantiers de transports complémentaires à la route, le développement des biocarburants, l'efficacité énergétique des bâtiments, la fiscalité écologique.

En vue de promouvoir des bâtiments plus sobres en énergie, toute une palette d'actions s'appuie sur la réglementation, la fiscalité, la mobilisation des professionnels et l'information des consommateurs :

- un diagnostic de performance énergétique obligatoire permet désormais à chaque ménage français, lors de la vente d'un logement, de mieux apprécier l'impact de sa consommation d'énergie sur l'effet de serre ;
- le nombre d'espaces "Infos énergie" sera doublé en trois ans ;
- un livret de développement durable permettra aux banques de financer des prêts pour des travaux de rénovation améliorant la performance énergétique des bâtiments anciens. Les intérêts des sommes portées sur ce livret seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

4



Transport durable

OBJECTIF GLOBAL ► Veiller à ce que les besoins socio-économiques de transport correspondent à une mobilité souhaitée et que les systèmes de transport y répondent tout en minimisant leurs incidences dommageables sur l'économie, la société et l'environnement.



L'Etat poursuivra en 2007 ses efforts pour confirmer et amplifier la décorrélation de la croissance économique de celle des transports, rééquilibrer les modes de transport vers les modes les plus durables afin de réduire les émissions polluantes et notamment les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports :

- la première autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg entrera en service ;
- les premiers travaux sur l'axe Nord-Pays basque sont envisagés ;
- un appel d'offres sera lancé pour mettre en place une autoroute de la mer entre la France et l'Espagne.

Des mesures sont également prévues pour encourager des transports "propres" :

- un objectif d'incorporation de 5,75% de biocarburants dans l'essence et le gazole d'ici 2008 a été fixé ;
- l'Etat s'est fixé l'obligation d'acquiescer des véhicules neufs dont les émissions n'excèdent pas 140 g de CO₂/km ;
- l'étiquette énergie informera les automobilistes sur la consommation des véhicules neufs.



Production et consommation durables

OBJECTIF GLOBAL ► Rendre progressivement tous les modes de production et de consommation durables.

La SNDD prévoit un ensemble d'actions en vue d'inciter les entreprises à s'engager dans des démarches de développement durable et de mieux informer le consommateur sur la performance environnementale et sociale des produits et procédés de fabrication.



Ces actions ont également pour objet d'accroître la commande publique durable et de développer l'innovation et la création d'entreprises dans les domaines d'activités liés au développement durable :

- des exigences réglementaires minimales seront fixées pour l'étiquetage de produits favorables à l'environnement et au développement durable : produits éco-labellisés, issus du commerce équitable, etc.
- un "Plan national d'actions pour des achats publics durables", fixant des objectifs sur la période 2007-2009, sera prochainement adopté ;
- plus de 150 000 emplois pourront être créés d'ici 2010 pour le marché des éco-technologies et les nouveaux métiers de l'énergie.

5



Conservation et gestion des ressources naturelles

OBJECTIF GLOBAL ► Améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles, en reconnaissant la valeur des services écosystémiques et de la biodiversité, et développer une grande infrastructure naturelle nationale reposant sur une trame écologique de qualité.

La politique de protection et de gestion du patrimoine naturel vise à enrayer la perte de biodiversité en réduisant l'utilisation des ressources naturelles à un rythme ne dépassant pas leur capacité de régénération. Elle concourt à améliorer l'efficacité de l'usage des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables et à s'engager dans une gestion durable des espaces naturels et ruraux ainsi que des forêts. Enfin, elle s'attache à réduire la quantité de déchets des ménages orientés vers le stockage et l'incinération :

- trois nouveaux parcs nationaux seront créés en 2007 en Guyane, à la Réunion et en mer d'Iroise ;
- la réduction des impacts des grandes infrastructures terrestres sur la biodiversité sera renforcée, en préservant les grands espaces naturels du territoire national ;
- la création d'un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (Imoseb) sera soutenue ;
- la collecte sélective des déchets sera étendue à 100 % de la population.





Santé publique, prévention et gestion des risques

OBJECTIF GLOBAL ▶ **Promouvoir une santé publique de qualité et améliorer la protection contre les menaces pour la santé.**

Les politiques nationales ont pour objet de garantir la qualité et l'équité du système de santé publique français, la prévention et la gestion des risques naturels ou technologiques, la maîtrise des pollutions et autres atteintes à la santé et à l'environnement :

- ▶ Le Plan national Santé-environnement 2004-2009 sera poursuivi en vue de prévenir les pathologies d'origine environnementale ;
- ▶ la lutte contre les maladies infectieuses liées à l'environnement sera accentuée par des actions portant notamment sur la salubrité (*eau et déchets*) et la mobilisation de la population (*lutte contre le chikungunya à la Réunion*) ;
- ▶ une veille sur les maladies émergentes ou réémergentes dans l'Océan Indien sera renforcée ;

- ▶ le dispositif de prévision des crues et de prévention des risques naturels sera consolidé : 7000 plans de prévention des risques sont prévus à l'horizon 2011 ; 22 services de prévision des crues assurent la nouvelle procédure de vigilance des crues ; 48 plans d'actions pour la prévention des inondations seront mis en œuvre d'ici 2008.



Inclusion sociale, démographie et immigration

6

OBJECTIF GLOBAL ▶ **Créer une société fondée sur l'inclusion sociale en tenant compte de la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci, garantir et accroître la qualité de vie des citoyens, condition préalable à un bien-être individuel durable.**



Entré en application dans le courant de l'année 2005, le Plan de cohésion sociale, doté de moyens exceptionnels (*12,8 milliards d'euros sur cinq ans*), agit simultanément sur l'emploi, le logement et l'égalité des chances. Il vise à réduire le risque de pauvreté et d'exclusion sociale sur l'ensemble du territoire dans le respect de la diversité culturelle :

- ▶ 380 équipes de réussite éducative suivent actuellement quelque 80 000 enfants et adolescents ;
- ▶ la réalisation de 500 000 nouveaux logements locatifs sociaux est prévue sur la période 2005-2009 (*en 2005 la production de logements locatifs sociaux a déjà doublé par rapport à l'année 2000*).



Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable

OBJECTIF GLOBAL ▶ **Promouvoir activement le développement durable à travers le monde et toujours veiller à ce que les politiques internes et externes soient compatibles avec le développement durable mondial et avec les engagements internationaux souscrits par la France.**

Afin de renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue en faveur des pays en développement et de contribuer à la maîtrise de la mondialisation, la France a pris l'initiative :

- ▶ d'organiser à Paris début 2007 une conférence internationale sur la gouvernance mondiale de l'environnement pour promouvoir activement la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement (*ONUEN*) ;

- ▶ de promouvoir le tourisme durable dans les pays en développement dans le cadre d'un groupe de travail international dont elle assure la présidence.

Enfin, le volume de l'aide publique au développement sera porté en 2007 à 0,5 % du PIB.





Les mesures intersectorielles

Education et formation

- Le développement durable sera intégré dans le cahier des charges de la formation initiale et continue des enseignants et dans les référentiels professionnels des éducateurs et des formateurs.
- Les dispositions relatives au socle commun de connaissances et de compétences devant être maîtrisé par

les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire pour tous les élèves seront mises en application à la rentrée 2007. Ce socle commun comprend notamment des connaissances et des attitudes qui contribuent à la prise en compte des enjeux de l'environnement et du développement durable.

■ Les référentiels de diplômes et de titres professionnels pour les métiers liés notamment aux secteurs de la construction, des énergies, de l'agriculture, des transports, de l'ingénierie de la biodiversité et des médias seront rénovés.

Recherche et innovation : la science au service du développement durable

- En vue de faciliter l'aide à la décision publique, tous les outils d'appui à la recherche et l'innovation sur les grands enjeux du développement durable seront mobilisés.
- Une comptabilité nationale de l'environnement sera mise en place.

UNE STRATÉGIE ÉVOLUTIVE

La SNDD a été conçue de manière à pouvoir être ajustée et améliorée tout au long de sa mise en œuvre, pour continuellement s'adapter au contexte dans lequel elle s'inscrit. Trois ans après son adoption, le cadre fixé en 2003 reste inchangé, mais la stratégie poursuit son évolution propre.

2003-2006 ► Engager l'action pour changer de cap

Les premières années ont permis de mettre en place le dispositif de pilotage, de forger une culture partagée du développement durable, d'institutionnaliser les projets, de sensibiliser les citoyens-consommateurs de demain et de définir des outils et des méthodes. En 2006, 85% des actions inscrites étaient engagées ou réalisées.

Cependant, la mise en œuvre de la SNDD implique, dans un domaine pluridisciplinaire et complexe, de modifier les comportements en profondeur et de pérenniser ces évolutions.

Les progrès déjà accomplis et l'expérience acquise depuis 2003 constituent des bases solides sur lesquelles il est désormais possible de construire une nouvelle étape de sa mise en œuvre.

2006-2008 ► Enraciner l'action de la France dans l'avenir européen

L'actualisation de la stratégie constitue un véritable saut qualitatif et permet de préparer sa révision, qui interviendra entre juin 2007 et juin 2008. Elle confirme la pérennisation de l'action de l'Etat en faveur du développement durable et amplifie la mobilisation des réseaux constitués.

Au niveau central, les services des ministères sont davantage impliqués. L'élaboration de stratégies ministérielles de développement durable permettra une démultiplication de l'action dans chaque département ministériel. Les ministères chargés de l'agriculture et de l'intérieur ont déjà tracé la voie en la matière.

Le statut des hauts fonctionnaires de développement durable sera consolidé et leurs missions renforcées. Un comité de développement durable, rassemblant des représentants de chaque direction et présidé par le HFDD, pourra être créé dans chaque ministère.

Au niveau local, les préfets sont désormais organisés pour une prise en compte territoriale du développement durable. Ils déclineront localement la SNDD pour élaborer une stratégie territoriale de développement durable qui établira des priorités au regard des enjeux locaux de développement durable. Dans ce cadre, une articulation de ces priorités avec les stratégies de l'Etat (PASER et PASED) et celles des autorités locales au travers des nouveaux contrats de projet Etat-région (CPER) 2007-2013 et des nouveaux programmes des fonds européens sera recherchée.

Les collectivités locales qui s'engagent dans une politique de développement durable et contribuent à l'élaboration de projets territoriaux de type "agenda 21 local" dans les zones urbaines et rurales pourront être soutenues au travers de ces programmes et politiques contractuelles.

Autre mesure forte : la neutralité carbone sera inscrite dans les prochains CPER dans l'objectif de compenser les émissions additionnelles des gaz à effet de serre créées par les projets.

Depuis juin 2003, le développement durable s'incarne dans le quotidien de chaque Français. La Stratégie nationale de développement durable actualisée rend compte de travail accompli. Elle permet aussi de franchir une nouvelle étape pour aller vers de nouvelles ambitions.



DOUZE INDICATEURS PHARES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA FRANCE

Situation à la date du CIDD : novembre 2006

Indicateur	Situation	Tendance	Comparaison Europe
1 Taux de croissance du produit intérieur brut par habitant		↑	
2 Emissions totales de gaz à effet de serre		→	
3 Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire		↑	
4 Consommation d'énergie totale des transports		→	
5 Quantité de déchets municipaux collectés		→	
6 Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs / milieux bâtis		→	nc
6bis Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs / milieux agricoles		→	nc
7 Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution		↓	nc
8 Espérance de vie en bonne santé		→	
9 Part des ménages sous le seuil de pauvreté (taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux)		→	
10 Taux de dépendance vieillesse		↓	
11 Aide publique au développement		↑	
12 Disponibilité de l'administration en ligne		↑	

	meilleur que la moyenne européenne		dans la moyenne européenne		inférieur à la moyenne européenne	nc : données non comparables	
	satisfaisant		en amélioration		insuffisant		état critique

Conception et rédaction

Délégation au développement durable
Bureau de la Stratégie nationale de développement durable
SNDD@ecologie.gouv.fr
Secrétariat : 01 42 19 25 51

Crédits photos

Services du Premier ministre - Service photo • Photothèque Commission Européenne • MEDD : Jean-Pierre Sivignon, Laurent Mignaux, Patrice Blanchard, Franck Cichy • Ministère de l'intérieur - Service de la communication • Ministère de l'éducation nationale © Caroline Lucas/ MENESR • Ministère de l'agriculture • Les photos libres de droit sont extraites des collections suivantes : DigitalStock • Digital Vision - Comstock • DynamicsGraphics • D&J • John Foxx • Goodshoot • PhotoAlto • Photodisc • PhotoSpin • Phovoir • StockByte

